



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 21.03.2023

Date de fin de visibilité prévue: 21.03.2026

Numéro de publication: AB02-0000012816

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Millius Carrelage Sàrl

Organisation concernée:

Millius Carrelage Sàrl
CHE-487.131.296
Chemin de l'Autoroute 53
1958 St-Léonard

Type d'autorisation:

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 22-003614

N° d'établissement: 55109078

Pan d'entreprise: Service technique: intervention de dépannage lors de dégât d'eau chez nos clients (Valais et Vaud)

Personnel: 4 H

Validité: 01.09.2022 – 01.09.2025

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: VD, VS

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).